Image not found or type unknown

Omission - déclaration de succession

Par **bartonfink75**, le **27/03/2009** à **07:40**

Suite au décès de mon père, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir que la seconde épouse de celui-ci n'avait déclaré que deux comptes bancaires dont le montant avoisinne le montant magique de 0.
Or, mon père gagnait très bien sa vie, n'avait pas de bien immobilier et avait un train de vie simple.

Je suppose fortement qu'il y a eu omission dans la déclaration de la part de la seconde épouse de mon père.

Quels sont les recours à ma disposition afin de vérifier que mes droits n'ont pas été bafoués.

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés